

exclusif du diocèse de Montréal, mais l'expression de toute l'Eglise canadienne, et aussi parce que nous aimons à associer le nom de Mgr Bourget à celui du grand évêque que le Canada a perdu ici même, il y a un peu plus d'un an. Mgr Bourget et Mgr Laflèche, ce sont deux généraux, deux saints, deux prophètes inspirés qui ont fait les mêmes luttes durant leur vie et ont reçu, nous n'en doutons pas, la même récompense après leur mort, deux noms qui survivront par cela même que, s'oubliant eux-mêmes, ilz n'ont voulu que servir Dieu, l'Eglise et la Patrie.

Mgr Bruchési fait appel à la générosité de ses ouailles en faveur du monument qu'on érigera bientôt à la mémoire de Mgr Bourget dans la cathédrale de Montréal. Cet appel sera entendu, et ce sera simple acte de reconnaissance pour les bienfaits reçus. L'apothéose, la seule qui convienne dans ce cas, viendra aussi à son heure, nous voulons l'espérer avec Mgr Bruchési, qui confirme ainsi officiellement ce que nous avons annoncé il y a des mois.

---

Notre confrère du *Manitoba*, dans un article de longue haleine et qui est toute une étude sur la question scolaire dans sa province, examine le passé, le présent et l'avenir relativement à cette question. Le passé, il le trouve sombre, le présent aléatoire et l'avenir incertain. Seulement, l'avenir dépend beaucoup de l'attitude que prendront les catholiques. S'ils se rangent du côté du persécuteur en usant de leur droit de suffrage, c'est la mort obscure à brève échéance. S'ils résistent, ils ont chance d'éveiller des sympathies qui leur aideront à sortir d'embarras.

Passant en revue les diverses phases de la question, notre confrère expose une déloyauté, une perfidie du gouvernement Greenway qui mérite d'être signalée :

Il y a eu des pourparlers entre le gouvernement Greenway et certains représentants de la minorité relativement à la formule qu'ont à souscrire les instituteurs dans leur rapport au département de l'éducation. On s'était arrêté sur une formule qui prohibait simplement l'enseignement religieux. C'était, pour le moment, reçu de part et d'autre. Quel n'a pas été l'étonnement des catholiques quand, au vu des cédules imprimées et distribuées quelque temps après aux divers arrondissements scolaires, ils eurent à constater que la formule avait été changée et qu'elle comportait la prohibition de toutes pratiques religieuses aussi bien que de l'enseignement religieux ! Et quand ceux qui avaient le droit de réclamer firent entendre de justes représentations, il leur fut répondu, avec le manque de courtoisie, d'honneur et de bonne foi dont on a usé si souvent à notre égard, que ces formules étaient imprimées et qu'il fallait en passer par là.

Voilà comment, lorsque des catholiques éminents vont, la